



La Tribune

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

cyberpresse.ca

Magog
La Traversée connaît
un départ prometteur
Page A3

Traditions du monde
Tout un bouillon
culturel à Sherbrooke
Page A3



SHERBROOKE / JEUDI 1er AOÛT 2002 / 93e ANNÉE / NO 138

65¢ plus taxes, (Floride 1.75\$)

«Je suis tellement contente»

La mère des haltérophiles Maryse et Karine Turcotte soulevée par les six médailles d'or et d'argent

Laura Martin
lmartin@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Elle n'a peut-être pas les biceps saillants ni les épaules découpées fin, mais elle a le sourire large et fier. Comme celui de ses filles. Comme celui qui a fait les manchettes du Québec en entier, ces derniers jours. Un sourire qui vaut de l'or... et beaucoup d'argent!

Depuis deux jours, la Sherbrookoise Denise Turcotte jubile. Depuis que ses filles Karine et Maryse ont fait un tabac aux Jeux du Commonwealth, récoltant un total de six médailles en haltérophilie, l'heureuse maman a les yeux plus brillants qu'un lingot complet.

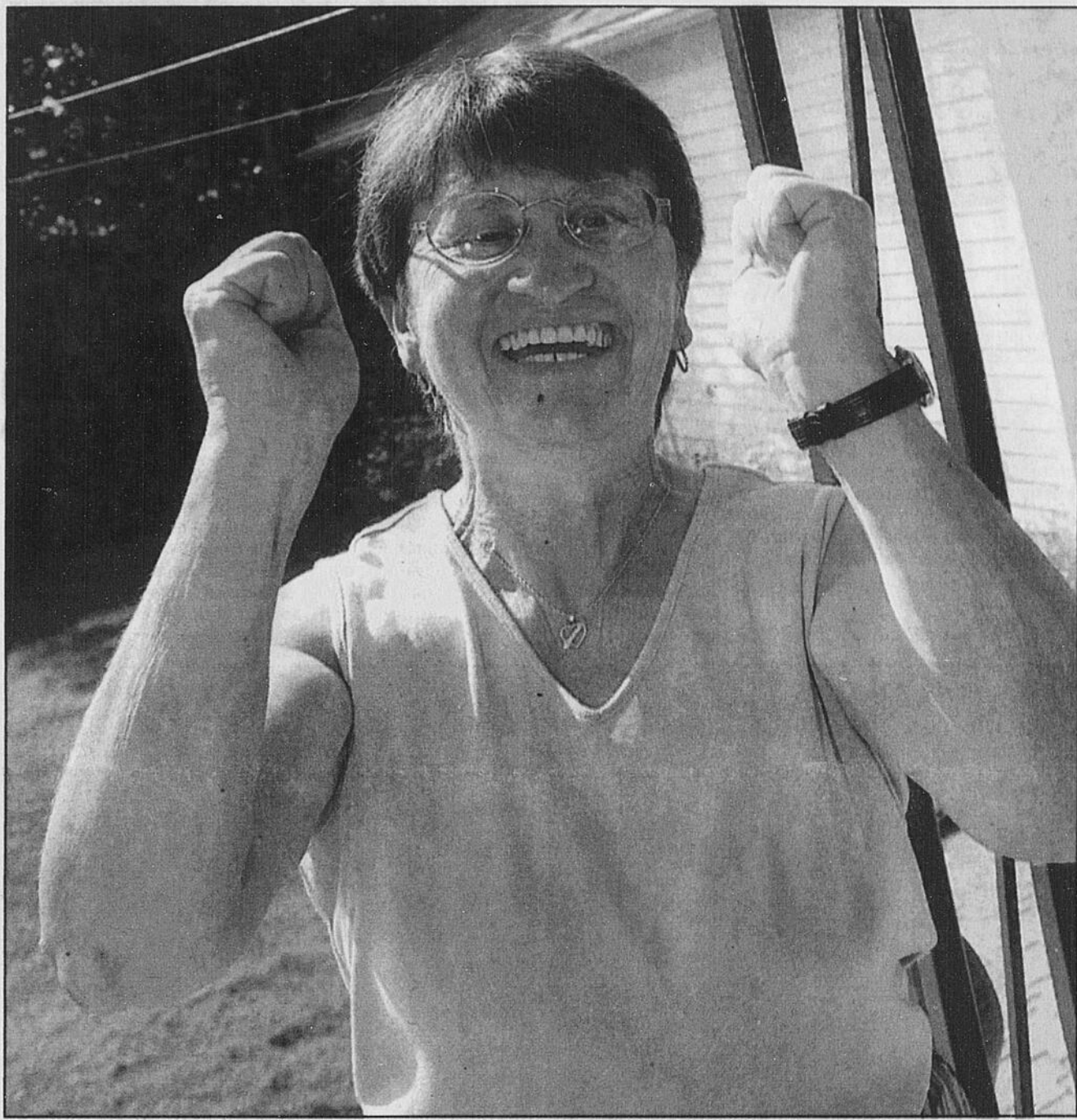
Sous sa frêle stature, on la sent émue. De leurs fortes carrures, ses deux filles sont allées au bout de leurs limites. Encore une fois. Et il n'y a rien qui puisse combler autant celle qui a élevé seule ces deux expertes de l'arraché et de l'épaulé-jeté.

De son filet de voix tout doux, la timide maman, qui suit les épreuves de Manchester du mieux qu'elle peut, de sa demeure de la 15e Avenue Sud, confesse: «Depuis mardi, j'ai le cœur qui bat assez fort! Je suis tellement contente. Après toutes ces années d'efforts, c'est la plus belle récompense qu'elles pouvaient avoir.»

Les médailles

Et pour une récompense, c'en est toute une. Mardi, la cadette Karine a porté à son cou trois médailles d'argent, alors que c'était la première fois qu'elle levait les haltères dans une compétition aussi importante. Hier, c'était au tour de l'aînée, Maryse, déjà couronnée championne mondiale universitaire et gagnante des Jeux panaméricains, de rafler trois de ces lourdes pastilles tant convoitées. Deux en or, l'autre en argent.

«Leur exploit est d'autant plus admirable que c'était la première fois que



Imacom, Martin Blache

La Sherbrookoise Denise Turcotte pavoise ces jours-ci! Ses deux filles, Karine et Maryse, ont raflé un total de six médailles en 48 heures à peine aux Jeux du Commonwealth qui se tiennent à Manchester, en Angleterre.

les femmes étaient admises en haltérophilie au Commonwealth», se presse de préciser la mère, qui se targue également d'avoir un joli petit-fils.

Depuis trois ans, Karine, âgée de 23 ans, trouve de fait le temps de s'occuper d'un bambin, entre les heures d'entraînement et son boulot d'analyste. Rien pour surprendre la jeune grand-maman! «Mes deux filles sont habituées à se dépasser constamment. C'est inné, naturel pour elles. Elles sont déterminées à ce point depuis qu'elles sont toutes jeunes.»

«Enfants, elles jouaient au soccer, toutes les deux. Elles aimaient le sport, la performance, la victoire. Vers l'âge de 11 ans, Maryse a découvert les haltères et entraîné sa soeur avec elle. Dès lors, elles se sont toujours entraînées», se remémore Denise Turcotte, qui a vu ses deux filles quitter la résidence maternelle il y a plus de cinq ans.

«Même si elles restent à Montréal maintenant, on garde tout de même un excellent contact. Par exemple, depuis qu'elles sont en Angleterre, elles m'écrivent beaucoup sur Internet pour me dire comment elles vivent la compétition», poursuit-elle, avouant être informée par les médias ou par téléphone des résultats de ses deux athlètes aux muscles bien gonflés.

«De toute manière, avoue la charmante dame, je ne serais pas capable d'être là-bas avec elles. Les grosses compétitions me stressent beaucoup trop.» Ce n'est malheureusement pas près d'être fini!

Si Maryse vise rien de moins que les prochains Jeux olympiques, Karine, elle, pourrait bien réévaluer sa carrière au cours des prochains jours. La nouvelle médaillée souhaitait faire des Jeux du Commonwealth son dernier championnat. Forte de ses trois médailles, elle pourrait cependant décider de ne pas accrocher les haltères aussi vite.

Et puis, tant pis pour l'angoisse!

Maryse ne s'est pas «fait avoir» (C1)

Les PM veulent un nouveau partenariat

La santé en tête des priorités à la Conférence annuelle des premiers ministres

Norman Delisle (PC)
HALIFAX

Le premier ministre fédéral Jean Chrétien devra accepter de rencontrer ses homologues provinciaux dans le dossier de la santé.

Cette rencontre devra avoir lieu après le dépôt du rapport Romanow, prévu pour novembre prochain, mais avant la présentation du prochain budget fédéral, averti hier le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord.

«L'argent n'est pas le seul aspect de la question. On a besoin d'un nouveau partenariat canadien sur la santé», a déclaré le premier ministre Lord à son arrivée à la 43e Conférence annuelle des premiers ministres, tenue en Nouvelle-Écosse.

M. Lord a d'ailleurs l'intention de soumettre sa suggestion à ses collègues et se promet bien de la faire adopter. «On a besoin d'un nouveau partenariat avec le fédéral pour avoir du financement qui est prévisible à long terme», a déclaré M. Lord.

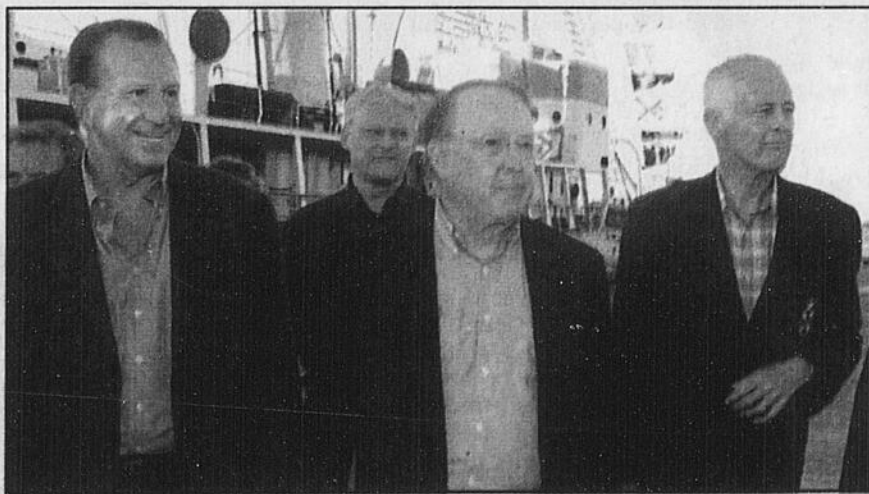
Mais le premier ministre du Qué-

bec, Bernard Landry, a rappelé que la santé est de compétence exclusive des provinces, et qu'il n'est pas question de laisser le gouvernement fédéral s'immiscer davantage dans la santé même s'il versait plus d'argent. «Ils en font déjà trop en dehors de leur juridiction. La santé est une juridiction du Québec et comme le Québec est une nation, il est encore plus scrupuleux dans ses demandes de respect de la Constitution du Canada à ce sujet.»

Appuis à Lord

Le Québec dénonce depuis plusieurs mois le sous-financement de la santé par le gouvernement fédéral. Québec a d'ailleurs évalué que le gouvernement fédéral n'assume plus que 14 pour cent des coûts de la santé au Canada, contre 18 pour cent en 1994.

C'est pourquoi le premier ministre Landry avait convaincu ses collègues, l'an dernier, de demander unanimement à Ottawa de rétablir sa contribution à 18 pour cent, ce qui représente une injection additionnelle de 5 milliards \$, pour l'amélioration des services de santé. C'est sans conditions, tou-



Le premier ministre Bernard Landry est entouré de ses homologues de l'Ontario, Ernie Eves, à gauche, et de la Nouvelle-Écosse, John Hamm, à droite.

tefois, que ces fonds doivent être versés par Ottawa, selon la position traditionnelle exprimée par tous les gouvernements du Québec.

La suggestion de conférence fédérale-provinciale sur la santé, formulée par M. Lord, a recueilli de nombreux appuis auprès de ses collègues. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et hôte de la conférence, John Hamm, l'a appuyée immédiatement. «Ottawa a les ressources et c'est vers là qu'il faut regarder pour les solutions.»

Son collègue de l'Ontario, Ernie Eves, a aussi donné son appui à la proposition Lord. M. Eves a rappelé que sa province consacre déjà 47 p.c. de son budget au secteur de la santé et déplore que le fédéral ne fasse pas un effort financier additionnel. C'est pourquoi il faut rencontrer M. Chrétien, croit-il.

De même, Gary Doer, premier ministre du Manitoba, a signalé que les provinces avaient fait des efforts, notamment en formant plus de médecins et d'infirmières. Il a cité un rapport de

Statistique Canada démontrant que le gouvernement fédéral investit de moins en moins en santé. Ce rapport est corroboré par celui du Conference Board, a noté M. Doer.

Le Québec et l'Alberta s'affrontent

Par ailleurs, le ton a monté, hier, entre l'Alberta et le Québec au sujet du protocole de Kyoto.

Le protocole de Kyoto prévoit que les pays signataires diminueront de 6 pour cent par rapport à 1990 leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2012. Le Canada ne l'a pas encore entériné, mais s'appête à le faire.

L'Alberta, forte productrice de produits pétroliers, s'objecte à une ratification intégrale du protocole par le Canada tandis que le Québec appuie cette ratification.

M. Landry a rappelé que l'Assemblée nationale avait voté unanimement la ratification du protocole.

De plus, le Québec a déjà fait des

efforts environnementaux intenses, a rappelé M. Landry. C'est au Québec que les émissions de gaz à effet de serre sont les plus faibles per capita.

Le taux de croissance des émissions au Québec n'a augmenté que de 5 pour cent entre 1990 et 2000 tandis que l'augmentation a été de 30 pour cent en Alberta.

«Je vais offrir à mon collègue de l'Alberta de mettre en commun toute l'information scientifique disponible, d'examiner ensemble et à fond la question pour s'entendre sur les faits et sur les solutions», a dit M. Landry.

«L'avenir de la planète est tellement important qu'on ne doit pas le lier à des questions tactiques.»

Un autre premier ministre, le néo-démocrate Gary Doer du Manitoba, partage le point de vue du Québec. Le protocole de Kyoto doit être ratifié comme tel, et non une version aseptisée ou édulcorée, croit M. Doer.

La réplique du premier ministre Klein d'Alberta a été cinglante: «Le bon sens doit prévaloir. Il faut un débat national dans ce dossier et il faut trouver une solution propre au Canada.»

Selon M. Klein, le Québec met l'accent sur le développement hydroélectrique et projette d'ailleurs de développer 21 000 MGW additionnels. C'est pourquoi il n'est pas sensibilisé aux problèmes de l'Alberta, dont les ressources énergétiques sont surtout pétrolières et gazières.

Selon M. Klein, l'aménagement des centrales hydroélectriques a aussi un effet sur l'environnement, notamment par l'inondation de nombreuses terres.

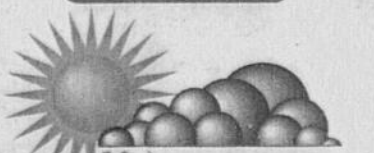
Il a aussi commencé à énumérer une longue liste d'entreprises et d'organismes du milieu des affaires qui approuvent la position du gouvernement albertain et suggèrent de ne pas ratifier le texte intégral du protocole.

Suprem Automobile

4620, boul. Bourque Rock Forest • (819) 821-9272



Météo



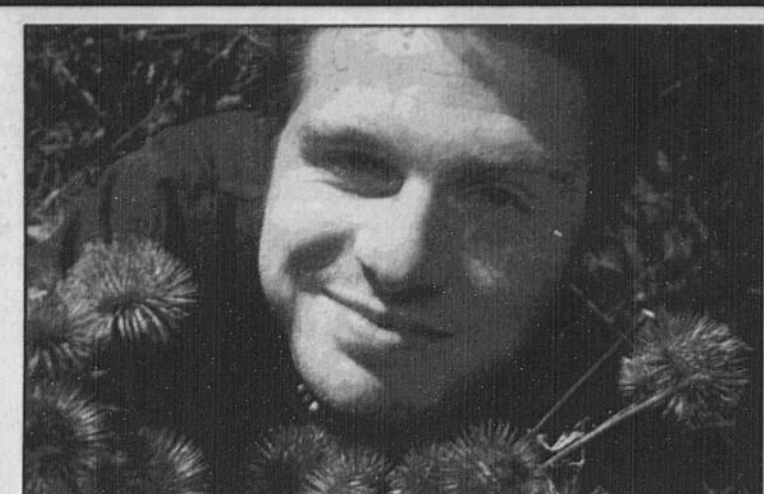
Ensoleillé puis variable Max.: 29
Lever du soleil: 5h30 Couché: 20h15

Index

Ann. classées.....D3	Loterie.....B2
Arts.....D1	Météo.....D3
Bandes dessinées..D4	Mots croisés.....D4
Chez nous.....B1	Opinions.....A4
Décès.....D5	Ricard.....B5
Économie.....B3	Sports.....C1
Éphémérides.....D4	

2002
 Sherbrooke
LaTribune
 écrit l'histoire
 au quotidien

À LIRE DEMAIN



Vincent Vallières gagnera-t-il le Prix Félix-Leclerc de la chanson?

La Tribune
 1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8
 www.cyberpresse.ca

PRÉSIDENT ET ÉDITEUR Raymond Tardif	VICE-PRÉSIDENT FINANCES ET ADMINISTRATION René Morin
RÉDACTION (819) 564-5454 Télécopieur 564-8098 redaction@latribune.qc.ca	PUBLICITÉ (819) 564-5450 Télécopieur 564-5482
RÉDACTEUR EN CHEF Maurice Cloutier	DIRECTEUR François Fouquet
DIRECTEUR DE L'INFORMATION Michel Morin	ADJOINTS Alain LeClerc Christian Malo
ADJOINTE AU DIRECTEUR Jacynthe Nadeau	ANNONCES CLASSÉES (819) 564-2222 Télécopieur 564-5482 Lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30
TECHNOLOGIE ET INFORMATIQUE DIRECTEUR René Béliveau	ABONNEMENT ET TIRAGE (819) 564-5466 Sans frais 1 800 567-6955
ADJOINT Stéphane Garant	DIRECTEUR André Custeau
PRODUCTION DIRECTEUR André Roberge	ADJOINT Serge Nadeau
ADJOINTS Steeve Rancourt Michel Doyon	

Un sens de l'esthétique contagieux

NDLR: La Tribune publie aujourd'hui le dernier d'une série de trois articles relatifs à de superbes maisons ancestrales de style Tudor, victorien et art déco que l'on retrouve dans le secteur de Warwick, région des Bois-Francis.

Monique Giroux
WARWICK

Les édifices publics, les maisons rurales et les bâtiments de fermes de Warwick sont eux aussi des témoins tangibles d'une recherche d'esthétique et d'efficacité en architecture tout aussi remarquable que dans le secteur domiciliaire urbain.

Ce dernier article de la série relate le cas du presbytère, de l'ancienne gare, d'une maison de ferme et d'une grange-étable.

Le presbytère Saint-Médard

La construction du presbytère de Warwick, situé au 99 rue Saint-Louis, date de 1890. Cette imposante structure, qui coûta à l'époque 5748 \$, comprend une dizaine de chambres dont plusieurs

servent de bureaux à l'étage, et une salle à manger, une cuisine, un salon, un bureau et une chambre au rez-de-chaussée.

Cet édifice est constitué d'un carré massif de briques, de la briqueterie des Desrochers alors située dans le deuxième rang de Warwick, orné de harpes de coin en pierre de taille dont la disposition en créneau fait saillie. Le toit en pavillon à pente faible a conservé le recouvrement de tôle à baguette utilisé à l'époque ainsi que les ornements à la frise et aux gâbles: lambris de bois, denticules, consoles et autres moulures.

Les longues fenêtres jumelées qui éclairent la façade, de même que les yeux-de-boeuf, sont entourées d'une pierre garnie de clefs de voûte, éléments inspirés de la période victorienne.

La façade est rehaussée d'un frontispice de faible saillie sous un toit à pignon avec retour de l'avant-toit. Au rez-de-chaussée, une porte à double battant compose l'entrée principale. La longue galerie couverte qui court sur trois faces pour se terminer par une véranda vitrée et fermée, est soutenue par plusieurs colonnes individuelles ou regroupées.

L'allonge arrière est d'une construction postérieure.

Arthur Leblanc, curé de 1938 à 1955,

fera ajouter une spacieuse galerie et Alphonse Desharnais, curé de 1966 à 1974, fera construire une voûte pour assurer la protection des documents paroissiaux.

L'ancienne gare du CN

La première gare construite en 1854 ayant été détruite par un incendie, de même que 34 propriétés avoisinantes, la gare actuelle date de 1901.

Son style rappelle les habitations anglo-normandes par son toit dont l'avant-couverture débordante est soutenue par des corbeaux en bois décoratifs.

Le bâtiment repose sur une fondation composée de madriers et de soles. Il est constitué d'une charpente claire avec recouvrement extérieur en déclin de bois et de planches embouvetées posées à la verticale.

Les ouvertures sont nombreuses: les portes à panneaux et les fenêtres à guilotine sont toutes surmontées d'une imposte vitrée à plusieurs carreaux.

Les guichets pour la billetterie, la salle d'attente des hommes, non chauffée, et celle des femmes, chauffée, ainsi que les hangars pour marchandises sont tels qu'ils étaient en 1968 au moment où la gare a fermé.

Après un abandon de 10 ans, la gare a servi de Maison des Jeunes de 1981 à 2001 et sera rénovée cette année pour devenir la Maison de la Culture de Warwick.

Maison Kirouac

Située en milieu rural au 69 route 116 Est, cette maison porte le nom Kirouac car cinq générations de cette famille y ont habité, y compris le grand-père du frère Marie-Victorin.

Cette remarquable demeure de style néo-classique québécois de 33 par 39 pieds fut construite par John McDougall en 1850.

Les fondations de pierre de 39 pouces d'épaisseur supportent une charpente en pièces équarries à la hache rattachée par des gonds. Les murs extérieurs sont recouverts de briques de sable, surmontés d'un toit à double versant percé de lucarnes avec larmiers légèrement galbés.

Le fenestrage symétriquement agencé consiste en un nombre imposant de fenêtres à la française, plus petites au second étage qu'au premier. L'entrée principale est accessible par une porte de six pieds de haut et de large encadrée d'une imposte vitrée et surmontée d'une corni-

che en entablement, de fenêtres latérales prolongées de lambris de bois ainsi que d'importants pilastres cannelés et moulurés et s'ouvre sur la longue galerie de façade.

Les lucarnes, fenêtres, persiennes, planchers et plafonds de pin sont tous d'origine.

Un garage a été aménagé là où se trouvaient les chambres au rez-de-chaussée et celles-ci ont été installées dans les combles du grenier. La cuisine d'été de 15 pieds par 15 pieds contiguë a été démolie.

Cette maison qu'on considère comme la plus âgée de Warwick a été restaurée avec beaucoup de soins par ses propriétaires depuis 1958, Lise et Claude Pépin.

La grange-étable de la ferme Pépinoise

Cette grange-étable toujours fonctionnelle est située au 119 route 116 Est. Elle a été construite en 1917 par Joseph Pépin d'après un plan de l'université Guelph en 1912. Les ouvertures sont habillées de fenêtres d'église recyclées.

Martial Pépin, le petit-fils de Joseph, est le propriétaire actuel de la ferme familiale. Sa fille Isabelle prendra la relève dans les prochaines années.



La Tribune, Monique Giroux
 Le presbytère, au 99 rue Saint-Louis à Warwick, coûta à l'époque la somme de 5748 \$...



La Tribune, Monique Giroux
 Cette ancienne gare du CN deviendra sous peu la Maison de la culture, une fois rénovée...

«J'ai fait des erreurs et je les ad mets»

Pierre Saint-Jacques
SHERBROOKE

«J'ai fait des erreurs et je les ad mets. C'est pour cela que je plaide coupable!»

L'accusation qui pesait contre l'homme âgé d'une cinquantaine d'années était pourtant sérieuse.

Mais il n'y avait rien pour le faire changer d'idée malgré les conseils du juge François Marchand de la Cour du Québec.

Il s'agissait d'une utilisation négligente d'une arme à feu.

L'homme était entré avec effraction dans le domicile de son ex-conjointe alors qu'elle était absente. Il tenait une arme et pour une raison qu'il ne peut encore expliquer, un projectile provenant d'une arme de fort calibre a traversé le divan, puis le plancher du logement et est allé fracasser une table en verre dans le logement du dessous où, fort heureusement, il n'y avait personne.

L'accusé qui s'est présenté devant la Cour sans avocat s'est fait conseiller d'en consulter un car l'accusation était sérieuse et les conséquences d'un plaidoyer de culpabilité pouvaient être lourdes.

L'avocat Jean Couture, en qualité d'ami de la Cour, a assisté l'accusé qui préférait maintenir son plaidoyer de culpabilité.

Les divers événements survenus entre le 12 et le 16 juin 2002 (alcool et arme à feu) ont en quelque sorte sonné l'alarme. Ce fut le déclin pour l'accusé.

Sans que le tribunal le lui ordonne, il avait suivi une thérapie et maintenait une ligne de conduite assez stricte pour se reprendre en main et se sortir de ses problèmes.

Le juge Marchand est très sensible à ces gens qui non seulement veulent s'en sortir mais accomplissent d'eux-mêmes les démarches.

À la suite du plaidoyer de culpabilité, le procureur Paul Crépeau a demandé au tribunal d'émettre une ordonnance d'interdiction pour l'accusé de posséder des armes à feu pour une période de dix ans de même qu'une ordonnance de confiscation des armes que l'accusé possède.

Le juge Marchand a expliqué à l'accusé qu'il bénéficierait d'un délai de cinq mois pour se départir de ses armes auprès de gens qui ont les certificats légaux sinon, après cette période de temps, les autorités policières en disposeront.

Il a encouragé l'homme à poursuivre sa démarche de thérapie et il lui a souhaité bonne chance.

Un fils obtient la chance de sa vie

Pierre Saint-Jacques
SHERBROOKE

Steeve Laurin, âgé de 30 ans, ne devra jamais oublier que le tribunal lui a sans aucun doute accordé la vraie chance de sa vie et que ça ne passera jamais deux fois!

Accusé d'avoir battu sa mère alors qu'il était sous l'effet de l'alcool et de la drogue, il avait été appréhendé le jeudi 25 juillet, vers 5 h 30 du matin.

Sa jeune soeur d'une douzaine d'années, effrayée parce qu'il se passait, a alerté le 9-1-1. Les patrouilleurs du Service de Police de Sherbrooke sont intervenus et ont appréhendé l'homme.

Incarcééré depuis jeudi dernier, Laurin a été libéré le mardi 30 juillet... mais attention! Libéré entre guillemets!

Le juge François Marchand a assorti cette remise en liberté d'un livret de conditions dont les plus importantes sont le fait qu'il devra demeurer en maison de désintoxication 24 heures sur 24, se soumettre à tous les règlements de la maison, obéir à la lettre, avoir un suivi avec un psychologue...

Le ministère public, représenté par Me Paul

Crépeau, avait tout de même rappelé à la Cour que depuis dix ans, l'accusé avait multiplié les gestes de violence, avait été condamné à des peines d'emprisonnement et qu'il n'avait au cours de ce passé récent jamais démontré ni montré le moindre signe de vouloir changer de vie, de désir de se reprendre en main.

Le défenseur Jean-Marc Bénéard a fait entendre son client qui a admis qu'à chaque sortie de prison, il recommençait à boire et à consommer. Le cercle vicieux s'ensuivait. Condamnation, détention, libération... et rechute.

«Je voudrais avoir la chance de m'en sortir!»

Le juge Marchand a tenu compte des bonnes intentions de l'accusé mais il a surtout été touché par les commentaires de la mère qu'il a relevés dans la déclaration qu'elle avait faite aux policiers. «Je préférerais que mon fils n'aille pas en prison mais qu'il aille se faire soigner.»

Cela a pesé lourd dans la décision du tribunal de remettre Laurin en liberté entre guillemets. La balle est maintenant dans son camp. Il lui appartiendra de démontrer qu'il a changé, que son comportement a changé et qu'il peut contrôler ses penchants d'alcool et de drogue.

Quand cette étape sera franchie, on traitera le dossier devant la Cour.

Le réaménagement du boul. Bourque reporté en 2003

Denis Dufresne
SHERBROOKE

Le réaménagement du boulevard Bourque, entre les rues Haut-Bois et Gibraltar, est reporté en 2003.

Le regroupement municipal du début de l'année, l'arrivée de nouveaux commerces sur le boulevard Bourque et le dynamisme du développement résidentiel dans ce secteur font en sorte que l'étude de circulation réalisée il y a deux ans par l'ancienne Ville de Rock Forest, en vue de ce projet, n'est plus valide.

«Le conseil d'arrondissement a demandé à la nouvelle Ville de Sherbrooke

de effectuer une nouvelle étude de circulation», dit Serge Forest, président de l'arrondissement 5.

«On peut s'attendre à du nouveau en 2003. Mais comme il y a eu beaucoup de changements dans ce secteur, il est justifié de mettre ce projet-là en attente», explique-t-il.

«La nouvelle Ville n'a pas encore statué là dessus, mais on peut s'attendre à ce que ce soit inscrit au budget d'immobilisations de 2003», pense Serge Forest.

Ce projet, destiné à améliorer la fluidité et la sécurité sur cette portion du boulevard Bourque fort achalandée, consiste en le prolongement de la rue Gibraltar, entre le boulevard Bourque

et la rue Pavillon, et la mise en place de feux de circulation, afin de faciliter l'accès aux commerces du secteur.

L'an dernier, l'ancienne Ville de Rock Forest avait fait part de son intention d'aller de l'avant avec ce projet, évalué à 500 000 \$, mais souhaitait obtenir une participation financière des commerçants.

Une pétition avait aussi été mise en circulation au magasin d'alimentation Métro pour appuyer le projet.

La municipalité avait aussi donné son aval à l'aménagement d'une nouvelle intersection et à l'ajout d'un feu de circulation face au stationnement du centre commercial Terrasses Rock Forest, entre Gibraltar et Haut-Bois. Ce

projet de 181 000 \$, qui devait être financé par les propriétaires du centre commercial, ne s'est toutefois pas réalisé.

Accès difficile

À l'heure actuelle, les automobilistes en provenance de l'Ouest n'ont aucun accès direct aux nombreux commerces situés du côté nord du boulevard Bourque, entre les rues du Haut-Bois et Fortier.

Ceux qui veulent par exemple se rendre au magasin d'alimentation Métro, à la future succursale de la Société des alcools du Québec, ou au Club Vidéotron, doivent effectuer un virage en

«U» à l'intersection de la rue Fortier, ou encore emprunter Fortier jusqu'à Pavillon, pour ensuite accéder au stationnement du Métro.

Les automobilistes qui quittent les Terrasses Rock Forest pour prendre la direction de Sherbrooke doivent quant à eux emprunter la rue Haut-Bois, puis virer à gauche sur le boulevard Bourque, une manœuvre souvent ardue en raison de l'intense circulation.

«Il y a de plus en plus de population et de commerces, donc de circulation, alors, actuellement, on sait qu'il y aura sûrement de nouveaux feux de circulation sur le boulevard Bourque», dit à ce propos le président de l'arrondissement 5.

Le paradis des goélands

Ils nichent près de la Kruger, mais se nourrissent ailleurs dans des «restaurants» à ciel ouvert...

Daniel Forgues
dforgues@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Les sites d'enfouissement comme celui de la Ville de Sherbrooke constituent la principale source d'alimentation des goélands: il s'agit de véritables restaurants à ciel ouvert, des «all you can eat», comme diraient les Américains.

Ils sont au moins 8000 goélands à nicher sur une petite île près de la papeterie Kruger à Bromptonville et, depuis trois ans, on tente par tous les moyens de s'en débarrasser, du moins, de limiter leur reproduction.

Tous les jours, la plupart d'entre eux vont chercher leur nourriture dans des sites d'enfouissement comme celui de la Ville de Sherbrooke, estime Daniel Bergeron, biologiste conseiller en environnement pour CHARMES et membre du comité à l'origine de la stérilisation des oeufs à Bromptonville.

S'il n'y avait pas d'alimentation disponible, la population de goélands serait moindre, considère le jeune biologiste.

Une visite au site d'enfouissement de la Ville de Sherbrooke, hier après-midi, a vite appuyé les dires de M. Bergeron: des milliers de goélands concentrés là où les camions déversent les dé-

chets et qui se jettent littéralement sur les ordures avant qu'un bélier mécanique ne puisse les enfouir sous le sable. La scène est impressionnante et elle se répète tous les jours.

Mais le site d'enfouissement de la Ville de Sherbrooke n'est pas unique en son genre au Québec, ni même en Estrie.

«Partout où il y a des sites d'enfouissement, on a des problèmes de surpopulation de goélands. Ces oiseaux ont un rayon d'action d'environ 50 kilomètres par jour et savent trouver facilement leurs sources d'alimentation», considère le biologiste.

Selon lui, seule une politique à l'échelle du Québec pourrait venir à bout de la surpopulation de goélands dans les grandes villes de la province.

«Sherbrooke n'est pas la seule ville à vivre ce problème», croit-il.

À la Ville de Sherbrooke, la responsable de la gestion du site d'enfouissement, Odile Côté, se dit fort consciente du problème sans toutefois avoir de solution immédiate.

À Chicoutimi, explique-t-elle, le site d'enfouissement a été aménagé de sorte que les déchets soient protégés par une sorte de dôme que l'on peut déplacer hydrauliquement sur le site.

«Mais le site de Sherbrooke n'a pas été aménagé en fonction de cette nouvelle technologie et ce serait impensable de tenter de l'appliquer», dit-elle.



Le site d'enfouissement de la Ville de Sherbrooke représente, comme tout autre site semblable au Québec, un véritable restaurant à ciel ouvert pour les goélands qui vont y chercher de la nourriture.

Imacom, Martin Blache

Il faut être patient avec la stérilisation

Daniel Forgues
SHERBROOKE

Il faudra attendre encore quelques années avant que les opérations de stérilisation des oeufs de goélands à Bromptonville aient une conséquence significative sur la reproduction de ces oiseaux dont plusieurs se plaignent.

Biologiste et conseiller en environ-

nement pour CHARMES, Daniel Bergeron estime qu'il faudra peut-être deux ans encore avant que l'on puisse constater des effets bénéfiques de ces opérations visant à ce que les oeufs pondus ne produisent pas de nouveaux goélands.

«Une semblable expérience menée en France a démontré que la population de goélands avait diminué de 30 pour cent en cinq ou six ans», dit-il.

Oui, convient-il, les goélands ne

sont pas dupes et seraient portés à croire que l'île sur laquelle l'opération de stérilisation est réalisée depuis trois ans est un site impropre à la reproduction.

«Mais on n'est pas dupe non plus; cette année, contrairement aux deux années antérieures, on n'a stérilisé que 90 pour cent des oeufs à la fin de mai de sorte que les oiseaux pourront encore croire que le site est bon pour la reproduction», indique M. Bergeron.

Cette opération, déjà expérimentée

à Québec, demeure la meilleure pour réduire la population des goélands, estime le biologiste.

«Il y a d'autres moyens, comme des canons à bruit pour éloigner les oiseaux: ce principe est efficace mais il est très dispendieux et, finalement, il ne fait que déplacer le problème en faisant démenager les goélands ailleurs.»

Le principe de stérilisation des oeufs, estime M. Bergeron, demeure

donc l'une des meilleures solutions dans les conditions actuelles.

Pour stériliser les oeufs des quelque 4000 nids de goélands à Bromptonville, il faut la collaboration de quatre ou cinq personnes durant quelques heures à peine. «La tâche n'est pas agréable, d'autant plus que les goélands sont parfois agressifs, mais c'est efficace et l'opération ne coûte qu'entre 1000 \$ et 2000 \$ par année».



Entre deux performances des artistes invités, les spectateurs ont pu aller admirer les feux d'artifice de Jean-Pierre Gagné au dessus du lac Memphrémagog.

Imacom, Eric Ponton

La Traversée connaît un départ prometteur

Olivier Bouffard
MAGOG

Si la température se maintient, la Traversée internationale du lac Memphrémagog connaîtra sans doute le succès.

L'événement touristique par excellence de la région magogaise a bien démarré hier soir, alors que le public s'est déplacé en grand nombre pour assister à la première soirée de spectacles.

En guise d'amuse-gueule, l'auditoire a eu droit à une Carole Vincelette déchaînée, qui a rué dans les brancards avec plusieurs classiques du répertoire à quatre temps. Alternant entre reprises et compositions, l'artiste a su faire bouger le public, notamment avec des interprétations de *Me and Bobby McGee*, de Janis Joplin, *Respect*, d'Aretha Franklin, ainsi que *Bohemian Rhapsody*, de Queen.

Suite au long tour de scène effectué par Mme Vincelette et ses invités, un temps mort a permis aux spectateurs d'al-



Carole Vincelette



Boum Desjardins

ler admirer les feux d'artifice au dessus du lac Memphrémagog.

Peu après, c'était au tour du populaire groupe La Chicane de monter sur scène. L'atmosphère ayant été bien préparée par le spectacle précédent, les fanatiques avaient tout loisir de se pâmer devant Boum Desjardins et ses collègues, qui ont dû se hâter pour franchir la distance entre Montréal où ils participaient aux Francofolies, leur spectacle se terminant à 20h, et la pointe Merry.

Laval Chartré, président du conseil

d'administration de la Traversée, indiquait qu'il n'aurait probablement pas de difficulté à s'endormir à la fin de la soirée. Les traits tirés, M. Chartré implorait le ciel de bien vouloir lui consentir quelques jours de météo clémente. Une telle bénédiction permettrait sans doute de renflouer les coffres de l'événement durement éprouvé par dame nature lors de ses récentes éditions. Par ailleurs, M. Chartré n'écarter pas la possibilité qu'une dernière «subvention surprise» vienne se greffer au budget de la Traversée d'ici la fin des réjouissances.

Les festivités se poursuivront aujourd'hui, avec la présentation officielle des nageurs en fin d'avant-midi. En après-midi, à la pointe Merry, Direction Country ainsi que Peter Myles divertiront la foule.

À 18h, les amateurs ne voudront pas manquer le sprint professionnel des nageurs, qui prendra place au quai McDonald's. Puis, en soirée, ce sera au tour de l'inénarrable Plume Latraverse, un habitué de la Traversée, de monter sur les planches. Il sera suivi des Respectables, qui clôtureront la soirée.

Une gamme étonnante de rythmes

Evelyne Leblanc
eleblanc@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Le tout Sherbrooke ira à la rencontre d'une vingtaine de communautés culturelles le composant du 14 au 18 août au parc Central de Fleurimont où la cinquième édition du Festival des traditions du monde se déroulera au rythme de cinq journées hautement chargées.

Cette cinquième saison, intitulée *Allez! Prenez des couleurs!*, a été marquée dès le départ par sa fusion avec l'une des institutions parmi les événements attirant les foules dans la région, la Classe Pif Vacances Air Transat.

«Cette restructuration administrative était inévitable pour assurer la pérennité du Pif et du Festival. Les FTM a sa place et va durer. La fusion des opérations constate déjà son effet sur la rationalisation des ressources et la diminution des coûts», constate Boubacar Cissé, président du FTM.

En outre, l'événement accueillera quelques nouveautés pour cette édition anniversaire, soit le volet jeunesse, le café atmosphère Oasis culturelle, l'activité Fier d'être de l'Estrie MRCI et l'association avec la 18e édition de l'exposition de voiture ancienne Americana.

La gastronomie reste à l'honneur avec une partie du site réservée à cet effet. Les fins gourmets pourront goûter à des mets typiquement louisianais, bretons, mexicains, libanais, algériens,



Le directeur général, Jean-Charles Doyon, et le président du Festival des traditions du monde, Boubacar Cissé, ont promis une édition haute en couleur et pleine d'entrain... un peu comme eux.

Imacom, Martin Blache

magrébiens ou encore vietnamiens. De même, le souper Escapade gastronomique a été dédié cette année aux mets et traditions espagnoles et il s'agi-

ra aussi du coup d'envoi du FTM. «Le souper du 14 août se déroulera sous la thématique Viva Espana! avec au menu: ses ta-

pas, sopa de ajo, paëlla au poulet et fruit de mer, ses pastels de Manzana et churros. Mirna la gitane se promènera aussi de table en table pour lire la bonne aventure aux convives qui étaient d'ailleurs 800 l'an dernier... Imaginez l'ambiance», souligne Marie-Claude Lapointe, coordonnatrice du souper, rappelant que ce repas contribue à offrir les activités du festival gratuitement.

Chacune des soirées exploitera une thématique. Alors que le mercredi, ce sera l'Espagne, le jeudi sera dédié aux légendes de l'ouest, le vendredi à la fiesta, le samedi au carnaval et le dimanche aux gitans du monde.

La culture avant tout

La vingtaine de cultures à l'honneur au FTM seront illustrées par leur musique, leurs danses, leur poésie, leur artisanat, leurs mets traditionnels, leurs arts, leurs loisirs et leurs sports.

Les rythmes du Brésil, de Cuba, de l'Afrique, de la Chine, de l'Indonésie et d'ailleurs feront bouger les festivaliers.

Pour leur part, les adolescents compteront cette année sur un volet leur étant tout spécialement réservé le vendredi, comprenant des ateliers de danse et de percussions, une parade de mode, un talent show et un party délégué. Pour leur part, les tout-petits pourront se dégourdir les jambes dans les jeux gonflables et d'adresses.

Le cirque Luna Caballera apportera aussi sa touche d'exotisme et d'humour par son spectacle inspiré des tous premiers cirques du 18e siècle, samedi.

PRÉSIDENT ET ÉDITEUR Raymond Tardif
 RÉDACTEUR EN CHEF Maurice Cloutier
 DIRECTEUR DE L'INFORMATION Michel Morin
 ADJOINTE AU DIRECTEUR Jacynthe Nadeau

Opinions

Le syndicalisme d'hier et d'aujourd'hui

Le départ de Louis Laberge nous a ramené à la mémoire certains souvenirs de combats qu'avait menés le brillant chef syndicaliste. Des souvenirs embellis, il faut bien l'admettre. Car les conflits syndicaux d'il y a 20 ou 30 ans ont laissé des cicatrices à bien des gens qui les ont connus de près, patrons et syndiqués, liés parfois à la FTQ, souvent à la CSN. Plusieurs diront que jamais ils ne voudraient revivre cette époque. Derrière nous, ce temps d'affrontements, de grèves et de lock-out coûteux pour tout le monde? Pas sûr du tout...

Selon l'actuel président de la FTQ, Henri Massé, il suffirait de deux ou trois conflits ajoutés à ceux que nous connaissons chez Sécur, chez Vidéotron, dans les hôpitaux ou dans l'hôtellerie, pour que les relations de travail s'enveniment de manière générale au Québec. Le contex-

te est différent de celui d'hier; mais les combats risquent de devenir aussi cruels.

Déjà, on joue dur. Les coupures de câble chez Vidéotron rappellent celles qu'on a connues chez Bell Canada et chez Hydro-Québec; on sait bien que les anges ne peuvent être accusés de vandalisme. Les tensions sont d'autant plus fortes que la FTQ fait face à un plus grand nombre de lock-out (11) que de grèves (4), du jamais vu depuis bien longtemps.

Le langage est dur et agressif, d'un côté comme de l'autre de la table, surtout quand il n'y a pas de table de discussion. À un point tel qu'on se demande comment on peut reprendre le travail pour collaborer avec un employeur après avoir dit tant de mal de lui. Comme à Radio-Canada, à la fin du mois de mai. Ce n'est pas vrai qu'une signature efface tout, par magie.

Une chose est changée: le contex-



Jean-Guy DUBUC

te économique. Conséquemment, l'attitude des syndiqués et celle des patrons. Il est difficile de défendre des coupes de salaire quand on peut lire les profits de l'entreprise à la Bourse et les salaires de ses dirigeants dans les revues économiques. Hier, les syndiqués voulaient survivre;

aujourd'hui, ils veulent partager les profits.

C'est vrai que les actionnaires de certaines entreprises ne sont pas plus heureux que ceux qui y travaillent; les petits épargnants qui ont misé sur Nortel ou sur ses semblables pour préparer leur retraite risquent de se serrer la ceinture encore longtemps.

Mais il n'y a pas que le monde des nouvelles technologies qui grandit: bien des secteurs industriels progressent. Qu'est-ce que ça crée? Voici ce que Maria Peluso, qui enseigne les relations de travail à l'Université Concordia, en pense: «On est au bord d'une mini-révolution. Les gens sont dégoûtés d'avoir fait des sacrifices pour des compagnies qui ont gardé tous les profits ou qui ont fait faillite... Toute la population est tannée de mener une vie stressante, d'être privée de services. On paie plus de frais alors que les banques sont toujours fermées. Et on vit un cauche-

mar chaque fois qu'on appelle Bell, Hydro-Québec ou Gaz Métro...»

La professeure exagère, c'est évident. D'autant plus que ses exemples seraient plus probants s'ils touchaient des services gouvernementaux. Mais ses propos représentent un esprit qui s'installe. Si on refuse d'en tenir compte, on crée une insatisfaction peut-être irraisonnable, mais réelle. Se fermer les yeux et les oreilles, c'est semer des graines de violence dont on n'a pas besoin.

L'économie québécoise va relativement bien; les nouveaux emplois encouragent les jeunes qui s'éduquent; le chômage est à la baisse; alors qu'est-ce qui ne va pas?

Il faut en discuter, pas seulement à l'université, et ne pas attendre que les conflits se multiplient avant de réagir. Ça ne regarde pas que les employeurs et les syndiqués: toute la société s'appête à souffrir des prochains conflits.

Tribune libre

Faut-il interdire les poursuites policières?

Les poursuites policières sont nombreuses et nous sont rapportées régulièrement. Mais, il me semble qu'elles soient rarement remises en question. Aussi, ai-je apprécié un texte paru dans *La Presse* du 28 juin qui traite de ce problème en reprenant les observations du conseiller Marvin Rotrand de Snowdon.

Comme M. Rotrand, ces poursuites m'ont toujours semblé dangereuses. Déjà, au niveau du vocabulaire utilisé pour les décrire, on voit bien que ces événements ne sont pas à prendre à la légère. Bien souvent, les journalistes en parleront en termes de «poursuites infernales», de «courses folles», de «folles cavales», etc. Alors, comment ne pas réagir devant ce genre d'événements?

Il faut le rappeler, cette situation destructrice qui commence et se termine sur la voie publique reste une menace à notre sécurité à tous, policiers y compris. Les faits sont là, les poursuites font des victimes, aussi bien innocentes que coupables. Les statistiques de *La Presse*, pour l'année 2001, rapportent 11 blessés chez les citoyens, 3 pour les policiers et 3 pour les suspects. Cela, pour un total de 142 poursuites. Et, fait troublant, ces poursuites sont en augmentation, de 38 qu'elles étaient en 1995, elles sont passées à 142, en 2001.

Mais, direz-vous, dans les cas de vols d'autos, si la police veut récupérer l'auto, comment faire autrement? La police n'est pas là pour réfléchir, mais bien pour agir et «pogner le voleur, mort ou vif!». Les poursuites sont faites

pour ça! Or, on sait bien que la police n'est pas à court de moyens: communication radio, tapis clouté, etc... Et puis, si on prend le temps de réfléchir, on peut se poser bien des questions: a-t-on le droit de mettre la vie d'une personne en danger, fut-elle celle d'un voleur? A-t-on le droit de la mener à un état d'épuisement tel qu'il lui sera devenu indifférent de vivre ou de mourir? A-t-on le droit d'exposer la vie d'honnêtes citoyens?

Les baleines dans le fleuve seraient-elles moins exposées que nous? Mieux protégées? Il semble que oui, si on se fie au dernier règlement touchant les distances et les limites de vitesse à respecter pour les opérateurs d'embarcation. Le code de conduite adopté, nous dit-on, est «le fruit de laborieuses discussions entre les gouvernements, la population locale, l'industrie et les organismes de conservation» (*La Presse*, 13 juillet 2002). Et c'est bien, car il ne faut pas épuiser les baleines. Les baleines ne sont-elles pas pour nous un bien inestimable? Mais que fait-on pour cet «animal raisonnable» que nous sommes, peut-on dire qu'on a la même sollicitude?

Finalement, que dire de ceux qui ignorent que le droit à la vie et à la sécurité d'une personne est fondamental, selon la Charte des droits et libertés? C'est tellement fondamental, à mon sens, qu'une dernière question se pose: faut-il imposer un moratoire sur les poursuites policières?

Rollande Thibodeau
 Sherbrooke



patlaramee@sympatico.ca

Réplique

Intersan: les audiences restent essentielles

Pour faire suite à mes commentaires sur les propos de M. Jean-Guy Dépôt, président du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), à l'effet que l'on n'avait pas besoin des audiences du BAPE à la suite du retrait possible d'Intersan dans le dossier (*La Tribune* du 19 juillet), et qui ont fait l'objet d'une réplique de celui-ci le 24 juillet, je me sens dans l'obligation de pousser plus à fond la réflexion sur les faits.

Au point de départ, mes commentaires font suite, dans la majorité des cas, à des questions provenant de plusieurs journalistes de différents médias écrits et électroniques qui ont relaté les mêmes propos de M. Dépôt et qui ont cru bon, vu leur importance, de me demander mon opinion. Dans ce contexte, cela ne constitue certainement pas un oui-dire dans la mesure où tous les journalistes ont relaté ces propos. Qu'un journaliste ait mal rapporté des faits reste possible, mais tous?

Ne sachant donc plus exactement ce qu'il a dit ou non et à qui, je formulerais donc des commentaires généraux sur ces propos.

L'utilisation du droit de regard de la MRC

Dans votre réplique de clarification du 24 juillet, pour préciser l'affirmation du 19 juillet «maintenant que la MRC a décidé d'exercer son droit de regard, seul Intersan aurait intérêt à ce que ces audiences aient lieu», vous maintenez le fait que ces audiences ne sont utiles que pour Intersan. Permettez-moi d'être en total désaccord!

Le fait que la MRC accepte dans son document de consultation de se



Pierre Morency

prévaloir de son droit de regard ne répond pas à toutes les questions et les exigences et ne constitue en rien une garantie pour une éventuelle fermeture sécuritaire du site.

Le plan de gestion ne sera valable, au point de départ, que lorsque la MRC l'aura adopté après consultation et y incluant le droit de regard. Mis à part le droit de regard, qui ne touche que le volume et la provenance, le plan de gestion qui sera soumis aux consultations ne touche en rien la gestion actuelle et passée du site et de son éventuelle fermeture, qui elle est soumise à l'ancien règlement sur les matières résiduelles.

Vous affirmez plus loin, le 24 juillet, qu'après avoir posé des questions à M. Roger Nicolet (NDLR: le préfet de la MRC) sur les responsabilités du gestionnaire advenant la fermeture du site,



Jean-Guy Dépôt

la MRC se dit satisfaite des réponses obtenues par son bureau d'avocats. Sur quoi vous basez-vous? Le milieu environnemental et les citoyens ont-ils eu accès à ces évaluations? Malgré le grand respect que j'ai pour M. Nicolet et pour ses avocats, avant de décider pour nous, M. Dépôt, la population et les groupes ont le droit de voir et d'être consultés. Personne ne connaît la teneur de cette évaluation juridique, sur quoi porte-t-elle, satisfiera-t-elle les résidents? Les conditions et garanties sont-elles suffisantes pour leur sécurité?

Les seuls faits que la MRC utilise et applique son droit de regard et qu'elle soit confortée avec un avis juridique sur la responsabilité du gestionnaire ne règle en rien l'ensemble de la problématique actuelle du site et son éventuelle fermeture.

Les avantages des audiences

Bien que je félicite le courage politique de la MRC d'utiliser son droit de regard et que cette limitation au volume et à la provenance rend difficilement acceptable le projet de 300 000 tonnes par année déposé par Intersan, celle-ci a toujours le droit de présenter son projet au BAPE. Elle pourrait aussi le modifier pour le rendre conforme aux 60 000 tonnes par année prévues au plan de gestion de la MRC.

Ces audiences, si elles ont lieu, nous permettraient d'ouvrir le débat et ne constitueraient en rien une acceptation du projet du promoteur (300 000 ou 60 000 tonnes), bien au contraire! Que ce soit 300 000 ou 60 000 tonnes, ces audiences nous permettraient de pousser plus à fond notre réflexion sur la gestion future de nos matières résiduelles, les sites potentiels, la récupération, le recyclage, mais qui plus est nous permettraient de questionner la gestion antérieure du site et son degré réel de contamination.

Grâce au BAPE et aux pouvoirs des commissaires, nous pourrions en apprendre plus et exiger plus pour des conditions de fermeture, de suivi et de post-fermeture, favorisant ainsi le débat. Le contexte connu et prouvé d'un milieu contaminé par un site inciterait sûrement les commissaires à pousser plus à fond et à formuler des recommandations supplémentaires aux conditions de fermeture et de suivi. Bien qu'à peu près jamais utilisé, les commissaires possèdent aussi un pouvoir d'enquête et pourraient ainsi exiger plus de réponses ou le dépôt de documents de la compagnie ou du ministère

n'ayant pas été déjà dévoilés. Il ne faut surtout pas oublier que même le gouvernement et le ministre ont toujours le pouvoir d'accorder un agrandissement, ce qui serait fort peu probable dans le contexte, mais possible.

De prétendre que ces audiences ne sont pas nécessaires, qu'elles constituent un gaspillage d'argent et qu'elles ne seraient qu'à l'avantage du promoteur démontre, soit une vision à très court terme, une méconnaissance du processus et de son potentiel ou une mauvaise évaluation de la situation actuelle.

De suggérer que des moyens de pressions pourraient être entrepris pour qu'Intersan renonce aux audiences du BAPE va à l'encontre des intérêts du public et bafoue les règles de non-ingérence que le ministre lui-même s'est imposées.

Peu importe la provenance de ces propos, j'aurais eu la même réaction, mais malheureusement, M. Dépôt, ils sont de vous. De rejeter, comme vous l'avez fait dans votre introduction, la faute au professionnalisme des médias entache malheureusement encore une fois la crédibilité du CREE. De plus, pourquoi le simple fait d'être en désaccord avec vous constitue-t-il toujours du salissage? En signant à nouveau le 24 juillet votre réplique: Jean-Guy Dépôt, président du CREE, le problème est que, encore une fois, les premiers concernés (citoyens, groupes, associations et même votre propre conseil d'administration) n'ont jamais été consultés et que ces propos, dans ce dossier, vont, à mon avis, à l'encontre de l'intérêt de notre milieu.

Pierre Morency
 Écologiste

Des faux 100 \$ en circulation

René-Charles Quirion
quirion@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

La Sûreté du Québec recherche un individu d'environ une vingtaine d'années qui a échangé un faux billet de 100 \$ contre de la marchandise au dépanneur Marché Massawippi à Ayer's Cliff.

L'homme de race blanche aux cheveux bruns foncés et qui s'exprime en français a commis son délit d'utilisation de monnaie contrefaite le 16 juillet dernier vers 20 h 45. Une caméra de surveillance installée sur les lieux a permis d'enregistrer les images de la transaction où l'homme a échangé son faux billet de 100 \$ contre de l'alcool et des cigarettes.

Lors des événements, l'individu portait un chandail blanc à manches longues avec des bandes colorées sur les manches portant une inscription TH85 à l'avant.

Plus d'un en circulation

La Sûreté du Québec met en garde le public que d'autres billets de 100 \$ contrefaits portant le numéro de série AJB8756675 aient pu être mis en circulation.

Toute personne pouvant aider les policiers à identifier le suspect peut communiquer avec les policiers par la ligne info-crime au 1-800-711-1800 ou avec le superviseur à la SQ au 572-6109. Toute information concernant ce dossier portant le numéro de référence 378-020718-003 sera traitée de façon confidentielle.



Cet homme est recherché pour avoir échangé un faux billet de 100 \$ contre de la marchandise à Ayer's Cliff.

Bianca vite retrouvée

René-Charles Quirion
SHERBROOKE

Bianca Boulanger, en fugue depuis le 19 juillet, a finalement été retrouvée par les policiers du Service de police de Sherbrooke tard en soirée, mardi.

Bonne collaboration du public

La disparition de la jeune femme de 17 ans depuis une dizaine de jours commençait sérieusement à inquiéter ses parents et les autorités policières.

«C'est la collaboration du public qui nous a permis de la retrouver. Elle était réfugiée dans un appartement du centre-ville de Sherbrooke avec un groupe d'amis. Les parents de



Bianca Boulanger

Bianca sont bien contents que leur fille soit de retour», explique le porte-parole du Service de police de Sherbrooke André Lemire.

«L'alcool au volant à Sherbrooke, c'est fini»

René-Charles Quirion
SHERBROOKE

«Les conducteurs en état d'ébriété à Sherbrooke, c'est fini.»

Avec la mise sur pied du service Tolérance Zéro à Sherbrooke à compter de 18 h aujourd'hui, le coordonnateur du programme, Dany Bélisle, est catégorique; les conducteurs n'ont plus d'excuse pour conduire après avoir bu.

Une quinzaine de chauffeurs sont en place pour offrir ce service de raccompagnement 365 jours par année aux personnes qui doivent prendre le volant après avoir consommé de l'alcool. Déjà bien enraciné dans les Bois-Francs depuis 1999, cette Opération Nez rouge à l'année compte déjà sur la participation de quelque 35 établissements licenciés à Sherbrooke. Il est possible de joindre le service au 578-6333.

«Nos véhicules sont spécialement identifiés. Les chauffeurs vont se rendre quotidiennement chez les établissements membres pour faire la promotion du service. Nous avons vérifié les antécédents de tous nos chauffeurs auprès de la Sûreté du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec. Nous recherchons d'ailleurs encore des chauffeurs», assure Dany Bélisle.

Tolérance Zéro est en fonction tous les jours de 18 h à 4 h le matin. Le temps d'attente varie d'une dizaine à un maximum de 30 minutes lors des heures de pointe.

«C'est un service gratuit pour lequel, les utilisateurs sont invités à donner un pourboire. Ces derniers doivent se procurer une carte de membre au coût de 20 \$. Nous anticipons réaliser environ 350 raccompagnements par semaine pour un total de plus de 15 000 transports par année dans la région de Sherbrooke», estime le coordonnateur de Tolérance Zéro.

Déjà des pourparlers sont entrepris avec les organismes du milieu, afin de recruter des chauffeurs. La Fondation de CHUS, la future équipe de football du Vert & Or, de même que les étudiants en technique policière pourraient bien faire du raccompagnement pour financer une partie de leurs activités.

«Nous avons déjà plus de 300 membres dans la grande région de Sherbrooke. Nous avons aussi reçu des appuis politiques de Serge Cardin, Jean Charest et Jean Perrault, de même que des corps policiers de la Sûreté du Québec et du Service de police de Sherbrooke», explique M. Bélisle.

Le coordonnateur de Tolérance Zéro soutient que le service de raccompagnement obtient l'entière collaboration des services de police.

«Les policiers voulaient ce service. Ils devaient d'ailleurs tenir des barrages de prévention, afin de distribuer des feuillets de Tolérance Zéro. Nous allons démarrer tranquillement et espérons atteindre rapidement notre vitesse de croisière», indique Dany Bélisle.

SEARS

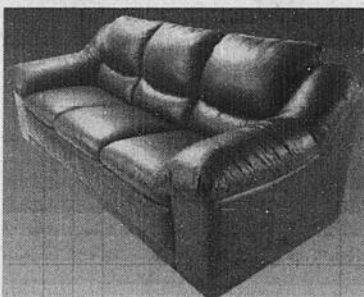
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU JEUDI 8 AOÛT 2002, SAUF AVIS CONTRAIRE



Au choix:
Grand lit 'Héritage' 2 places, commode ou armoire
899\$ chaque article

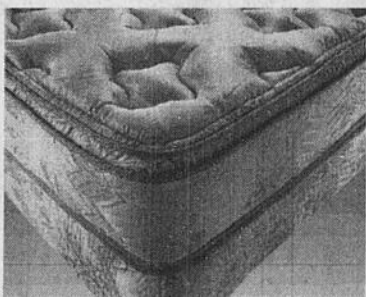
Lit à panneaux. Rég. Sears 1329,97. Commode triple. Rég. Sears 1329,99. Armoire. Rég. Sears 1879,98.

Le lit comprend panneaux de chevet et de pied et longérons. Meubles assortis aussi en solde.



rabais 800\$

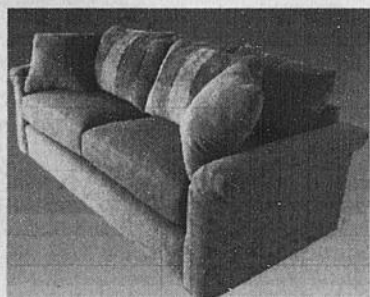
CANAPÉ EN CUIR 'RAVENNA'
Rég. Sears 2299,99. 1499,99
Meubles assortis et options sur commande aussi en solde



Achat spécial!

ENSEMBLE MATELAS-SOMMIER KING KOIL® 'ELITE'
Avec ou sans plateau-coussin, ou à matelas n'ayant pas besoin d'être retourné. 1 place-TG 2 places. 422,22-1122,22 l'ens.

Les prix varient suivant le style et le format. Dans la limite des stocks



rabais 30%

CANAPÉ 'BEECHWOOD'
Rég. Sears 1349,99. 944,99
Meubles assortis et options sur commande aussi en solde

ÉPARGNEZ SUR PLUS DE 2500 MEUBLES AU CHOIX

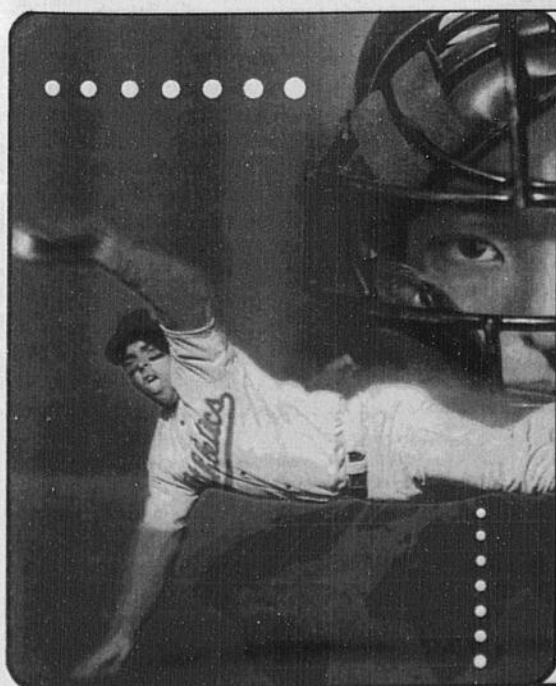


De plus, avec la carte Sears, pas de paiement avant 1 an* pour tous les meubles** et ensembles matelas-sommier

NE081F102 77051

Copyright 2002, Sears Canada Inc.

*Pas de paiement avant août 2003 avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles de nos magasins de liquidation, des achats par catalogue et sur le site Web. Offre en vigueur jusqu'au samedi 31 août 2002. Renseignez-vous.
**R/01 Meubles; à l'exclusion des meubles de jardin et des meubles pour bébés des magasins Sears situés dans les centres commerciaux.
Le choix de meubles varie suivant le magasin. Renseignez-vous à votre magasin Sears



Spectaculaire

Horaire du jeudi 1^{er} août

SHERBROOKE (STADE AMÉDÉE ROY)

13 h 00 (1B) BRÉSIL - VÉNÉZUELA

18 h 30 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

19 h 30 (2A) CANADA - HOLLANDE



SHERBROOKE-COATICOOK du 1^{er} au 11 août 2002



MONDIAL
BASEBALL
junior
SHERBROOKE 2002

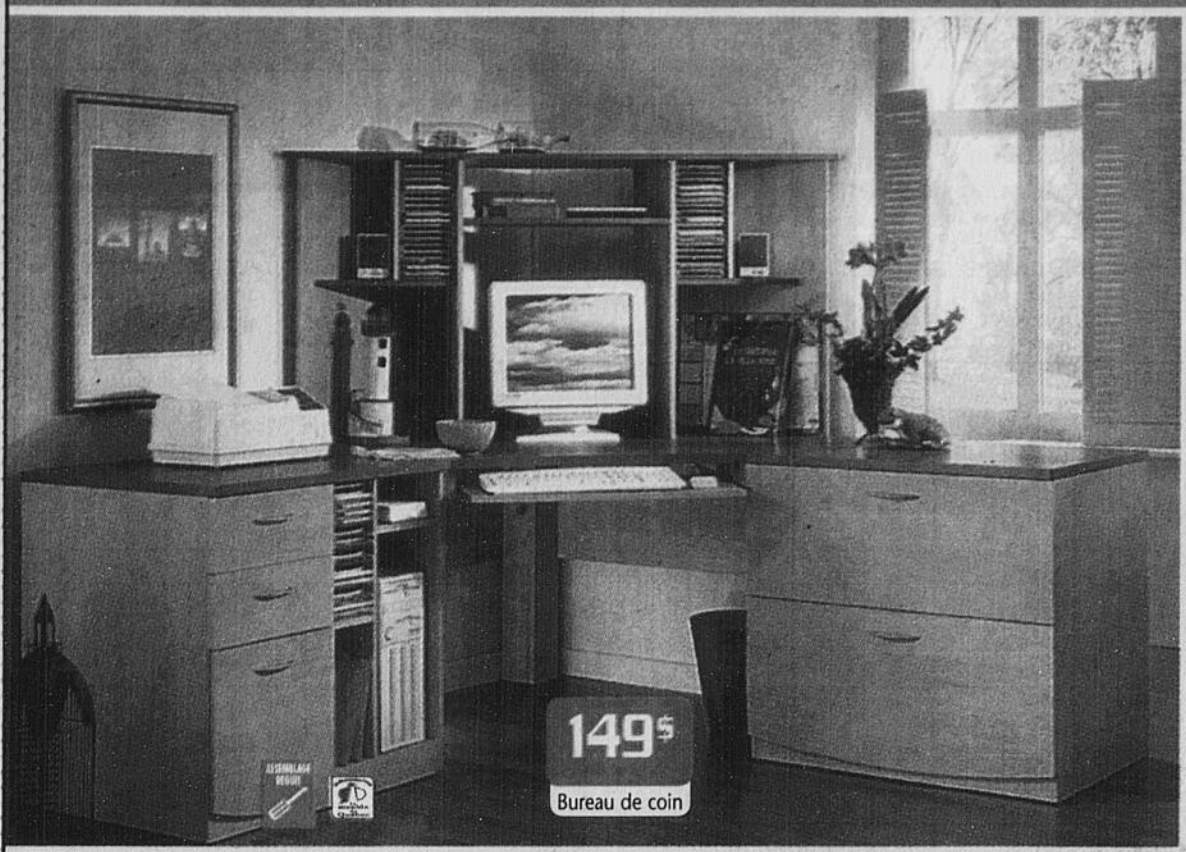
De l'action à coup sûr!
Billets : 6\$, 8\$ et 3\$ pour les enfants
INFORMATIONS : (819) 562-3381

76652

24 VERSEMENTS ÉGAUX OU payez en juin 2003

sans frais, sans intérêt!*

LIVRAISON GRATUITE DANS UN RAYON DE 200 KM.



Exclusif à B&M
Bureau en coin pour ordinateur au fini érable.
 • 44 po x 44 po x 30 po
 • Tablette coulissante pour clavier
 Livraison gratuite.

Huche de coin 119\$
 Classeur 159\$
 Unité de rangement 179\$



Exclusif à B&M
Bureau en coin pour ordinateur au fini acajou et noir.

• 60 po. x 60 po
 • Tablette coulissante pour clavier
 • Tablettes ajustables
 • Rangement pour disques compacts
 Livraison gratuite.

LASALLE
 7272, boul. Newman
 (près du Carrefour Angingon)
 Tél. : (514) 364-6110

KIRKLAND
 3150, boul. St-Charles
 (sortie 50, Transcanadienne)
 Tél. : (514) 697-9228

ST-HUBERT
 1351, boul. Des Promenades
 (près des Promenades St-Bruno)
 Tél. : (450) 676-1911

BROSSARD
 8220, boul. Taschereau
 (coin Pelletier)
 Tél. : (450) 465-5544

ST-LÉONARD
 6700, Jean-Talon Est
 (près des Galeries d'Anjou)
 Tél. : (514) 254-9455

REPENTIGNY
 145, Du Lafayette
 (près du boul. Brien)
 Tél. : (450) 470-0815

LAVAL
 500, boul. La Carusier
 (coin boul. de la Concordia)
 Tél. : (450) 682-2516

STE-THERÈSE
 125, boul. Desjardins Est
 (coin Caré Labelle)
 Tél. : (450) 430-0555

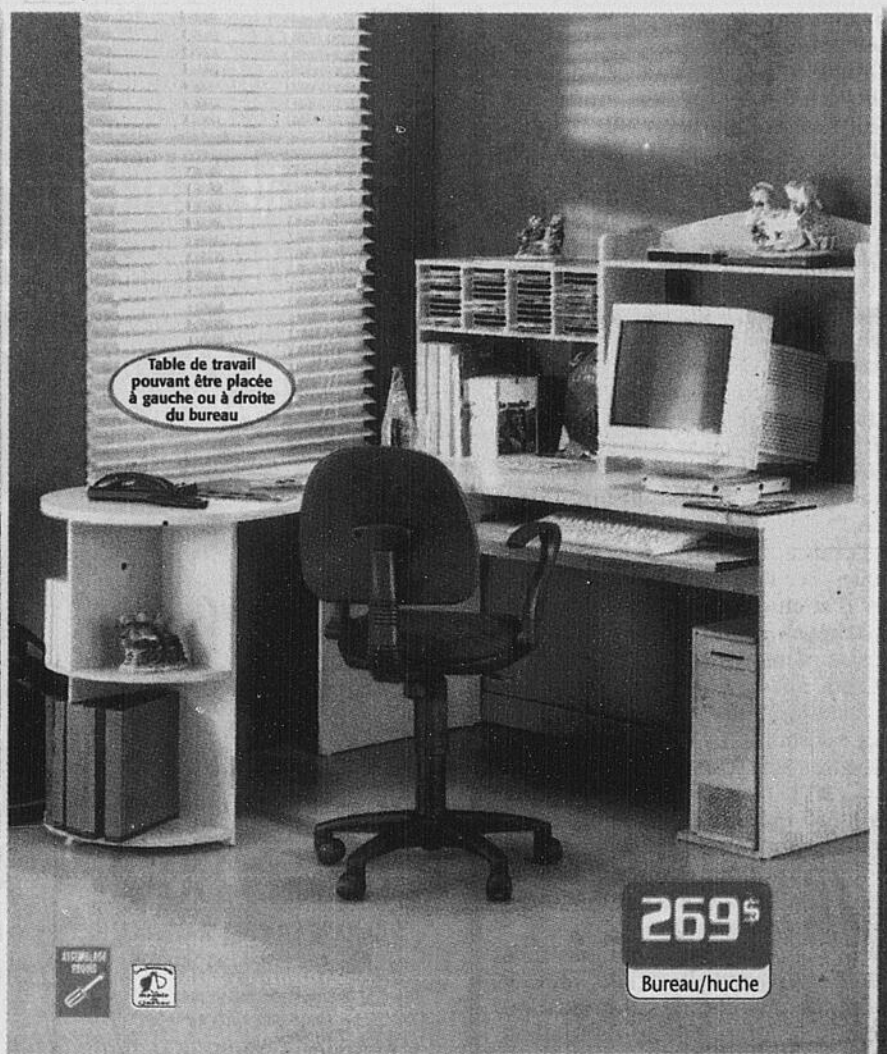
ROCK FOREST
 4275, boul. Bourque
 (coin Grégoire)
 Tél. : (819) 562-4242
 1 800 267-4240

SAINTEAU
 500, boul. De la Goupe
 (face aux Promenades de l'Outaouais)
 Tél. : (819) 561-5007
 1 877 755-2555



Exclusif à B&M
Bureau en coin pour ordinateur au fini érable.

• 50 po x 50 po
 • Tablette coulissante pour clavier
 • Espace pour la tour et l'imprimante
 • Rangement pour disques compacts
 Livraison gratuite.

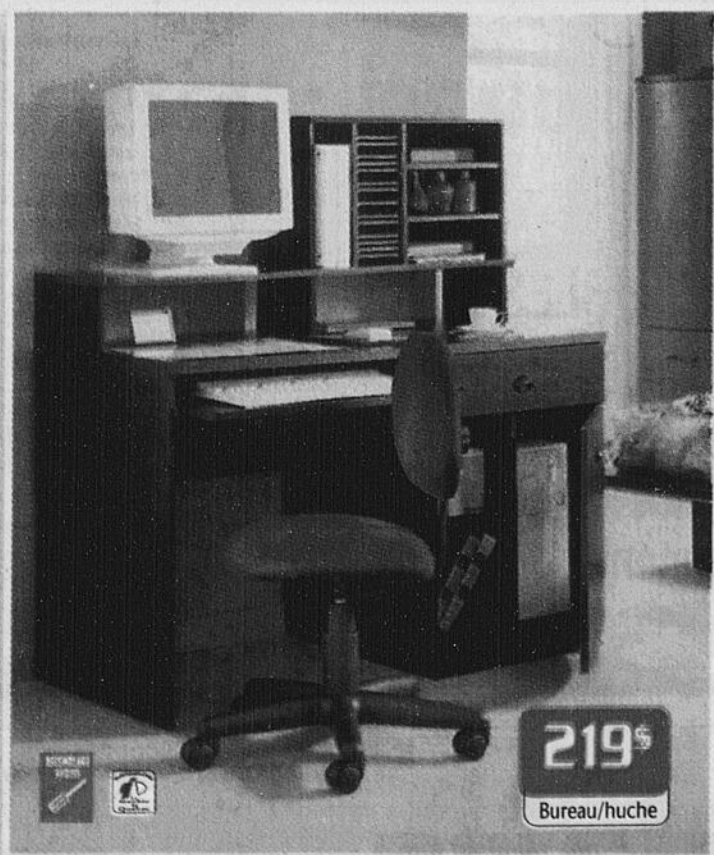


Exclusif à B&M
Bureau en «L» réversible pour ordinateur au fini érable.

• Tablette coulissante pour clavier
 • Espace pour la tour et l'imprimante
 • Rangement pour disques compacts
 Livraison gratuite.

Bénéficiez de nos **FACILITÉS** de financement!

Bureau pour ordinateur.
 • 48 po x 24 po x 50 po
 • Tablette coulissante pour clavier
 • Espace pour la tour
 • Rangement pour disques compacts
 • Choix de couleurs
 Livraison gratuite.



POUR LA RENTRÉE



Gratuit!*

Sac à dos à l'achat de meubles de bureau

QUINETO

*Modèles sélectionnés. Détails en magasin.

LIVRAISON GRATUITE!
 même la distance de 200 km
 Coût des taxes en plus

HEURES D'OUVERTURE
 Lun.-Ven. 9h-18h, Sa. 10h-18h
 Samedi 10h-18h à 17h
 Dimanche 12h à 17h

BRAULT & MARTINEAU

meubles *La où la qualité n'est pas un obstacle aux bas prix!*

PROCUREZ-VOUS LA CARTE DE CREDIT BRAULT & MARTINEAU



Prix en vigueur jusqu'au dimanche 18 août 2002. Quantité limitée sur certains articles. *Achat minimum requis de 299\$. Ne payez que les taxes de vente. Sujet à l'approbation du crédit. Aucun dépôt, paiement, ni intérêt si payé en entier en juin 2003. Détails en magasin. Valable pour les produits en inventaire seulement. Non valable aux C.D.L. **Achat minimum requis de 299\$. Ne payez que les taxes de vente. Sujet à l'approbation du crédit. Le montant de votre achat sera réparti en 24 versements égaux, sans frais, ni intérêt débittant le mois suivant votre achat. Détails en magasin. Valable pour les produits en inventaire seulement. Non valable aux C.D.L.

